



Chuzelles[!]INFO

Sommaire

N° 127 - Décembre 2015

page

- 2** Le mot du Maire
- 3** Agenda
- 4** Actualités
 - Affaires scolaires
 - Commémoration du 11 Nov.
- 6** Projet de salle polyvalente
- 7** Vie des commissions
 - Travaux -CCAS
- 8** Police municipale
- 9** Infos diverses
- 14** Vie des commissions
 - Animation bibliothèque
 - Marché de Noël
- 15** Associations
- 21** Municipalité
 - Conseils municipaux
 - Tribune libre



LE MOT DU MAIRE



Suite aux attentats du 13 novembre dernier, 130 innocents ont perdu la vie. Lors de ce déchainement gratuit de violence meurtrière de nombreuses personnes ont été également blessées et seront marquées à jamais. Nous nous devons de penser à eux, à leur famille, et de leur exprimer toute notre compassion.

Nous avons eu le réconfort de voir des marques de solidarité dans un très grand nombre de pays: Marseillaise et couleurs Bleu Blanc Rouge sur les plus grands monuments. En tant que citoyens nous devons être attentifs à ce qui nous entoure. La sécurité publique et la lutte contre le terrorisme sont de la responsabilité de tous. Nous avons fait le choix de maintenir le marché de Noël, samedi 5 décembre, pour qu'une fois encore ce moment privilégié soit une fête partagée et conviviale. Cette année le marché se déroulera de la place du Belvédère jusque sur le parking du Mille-Club.

Le projet d'une nouvelle salle communale se déroule conformément au planning établi. La phase de concertation est maintenant terminée. Une restitution des ateliers aura lieu début 2016, lors d'une réunion publique.

A noter, enfin, les élections régionales des 6 et 13 décembre, organisées dans le cadre des nouvelles régions redessinées. Soyons nombreux à voter ! C'est aussi ça la Démocratie.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Marielle MOREL

Mairie de Chuzelles

Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30
mercredi et vendredi de 15h45 à 18h45

Adresse : 1 place de la mairie
38200 CHUZELLES

Tel 04.74.57.90.97

Fax 04.74.57.43.08

Email mairie@mairie-chuzelles.fr

Site internet www.mairie-chuzelles.fr

Responsable de publication : Marielle Morel

Comité de rédaction :
Commission communication

Bulletin tiré à 900 exemplaires et distribué dans
chaque foyer de Chuzelles

N° 127 - dépôt légal Décembre 2015

FLASH INFO :

Elections régionales

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015 prochains. Les deux bureaux de vote seront situés au Mille Club et ouverts de 8h à 18h.

Les électeurs devront être munis d'une pièce d'identité (obligatoire) ainsi que de leur carte d'électeur.

Inscriptions à l'école

Pour inscrire les enfants nés en 2013 et les nouveaux élèves pour la rentrée scolaire 2016-17

1. vous présenter en mairie avec Justificatif de domicile
+ livret de famille
2. Passer à l'école avec : Fiche d'inscription Mairie
+ Livret de famille
+ Carnet de santé

Horaires : LUNDI-MARDI-JEUDI 9h/12h et 14h/15H
VENDREDI 8h30/16h
ou sur rendez-vous

Les prochaines manifestations à Chuzelles

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	HORAIRE	LIEU
Décembre 2015				
Vendredi 4	Zumbathon	GV/AFR/FCS/Chorale	19h30	Mille Club
Samedi 5	Marché de Noël	Municipalité	17h	Centre-Village
Samedi 5	Marche T'On /Téléthon	GV/AFR/FCS/Chorale	16h	Centre-Village
Dim. 6 et 13	Elections régionales		8h-18h	Mille Club
Lundi 7	Ludomobile	Municipalité	10h	Mille Club
Samedi 19	Concert	Ecole de Musique		Mille Club
Janvier 2016				
Mercredi 6	Voeux	Municipalité	18h30	Mille Club
Vendredi 8	AG	AFR	20h00	Poletières
Mardi 12	AG	GV	19h00	Mille Club
Lundi 18	Ludomobile	Municipalité	10h00	Mille Club
Vendredi 22	AG	Chuzelles Histoire et Patrimoine	19h00	Poletières
Samedi 23	AG	St Vincent de Leveau	12h00	Mille Club
Dimanche 24	AG	St Vincent de Chuzelles	11h00	Poletières
Dimanche 31	Loto	Sou des Ecoles		Mille Club
Février 2016				
Dimanche 7	Matinée sabodet	ACCA		Mille Club
Lundi 8	Ludomobile	Municipalité	10h00	Mille Club
Dimanche 21	Belote	St Vincent de Chuzelles		Mille Club
Mars 2016				
Dimanche 6	Repas des Anciens	Municipalité	12h	Restaurant scolaire
Lundi 14	Ludomobile	Municipalité	10h	Mille Club

Marché de Noël :
samedi 5 décembre à 17h

Voir en page 14 le programme et la liste des exposants

Téléthon à Chuzelles les 4 et 5/12

Voir page 17 le programme des associations participantes

Téléthon à la piscine de Vilette de Vienne :

Portes ouvertes vendredi 4/12 à 17h et samedi 5/12 de 10h à 17h, nombreuses animations, Natation synchronisée, Waterpolo

VIE DES COMMISSIONS

Commission scolaire et périscolaire



Le Courseton

Mardi 13 octobre dernier, les écoles de Chuzelles, Jardin, Seyssuel et St Sorlin ont participé au traditionnel courseton de rentrée. Cette année Seyssuel était l'organisateur et avait proposé ce beau thème : « A la découverte des fortifications de Vauban ».

Dès 9h00 au stade des cures, plus de 500 enfants étaient venus relever le défi, atteindre 950 Km, distance qui sépare Seyssuel de Besançon et de Saint-Vaast-la-Hougue (Cotentin).

Le pari a été remporté puisque nos courageux participants ont cumulé pas moins de 1004 km !

A l'issue de la course, après un petit goûter bien mérité, chaque école a reçu une belle coupe ainsi que des livres offerts par la coopérative de l'école de Seyssuel.

Merci encore à nos hôtes pour leur excellent accueil et vivement l'année prochaine pour voir de nouveau les sourires et les joues rosies de nos vaillants coureurs !

Temps d'Activités Périscolaires

Au cours des TAP les élèves ont participé à des activités sportives et culturelles variées allant de la confection de scoubidous à l'acrogym, en passant par la pâtisserie!

Un atelier créatif leur a permis de réaliser des pompons qui ont servi à décorer des pieds de vigne aux couleurs du drapeau national pour la cérémonie du 11 novembre.

En ce moment les enfants créent des décorations de Noël...



Intervention de Mme Berthier à l'école

Afin de préparer la commémoration du 11 novembre, les maîtresses de CM1 et CM2 ont accueilli à l'école Martine BERTHIER de l'association Chuzelles Histoire et Patrimoine, dont le grand père avait été mobilisé pendant la guerre de 14/18. Nous remercions donc chaleureusement Mesdames FARGE et MANGE pour leur travail, Madame BERTHIER pour son partage et également son association pour la multitude de photos et autres documents de l'époque. Le thème de fond était : "les animaux Soldats"

Tout d'abord les chevaux, ânes et boudets qui étaient réquisitionnés pour tirer le matériel et la nourriture sur les champs de bataille.

Les 15.000 chiens avaient quant à eux des missions de la plus haute importance. Les chiens-estafettes transportaient des messages, d'autres cherchaient et transportaient les blessés, d'autres encore déroulaient le fil téléphonique le long des tranchées ou tractaient les chaudières des cantiniers. Les chiens étaient également précieux pour la survie des poilus, leur flair aidait à prévenir à l'avance des gaz toxiques que l'ennemi envoyait.

Un tiers des chiens soldats ne sont pas rentrés du front...

Et bien sûr les 300.000 pigeons qui ont transporté une multitude de messages et, tel les ancêtres des drones, filmé parfois la situation vue du ciel... Il existe à Lille un monument honorant les 20.000 pigeons morts pour la France.

Les anecdotes comme celle de l'éléphant du cirque PINDER de Toulouse qui a aidé les hommes aux labours, l'histoire de VAILLANT pigeon mort en mission et médaillé à titre posthume ou encore l'action héroïque de TURC le chien qui sauva plus de 148 hommes dans les Vosges passionnèrent les enfants...

Enfin, pour illustrer la vie quotidienne de ceux qui étaient restés dans les campagnes, Mme Berthier leur a montré une peau de lapin avec laquelle on faisait des gilets pour l'hiver, du savon noir, des vieilles recettes, des médailles militaires etc...

En plus d'apporter de la matière à l'enseignement des maîtresses, cet échange inter-générationnel a constitué un moment fort et un partage très instructif.

Commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918

Une foule nombreuse était rassemblée devant le monument aux Morts de Chuzelles pour cette commémoration. Après le dépôt de gerbe et la lecture des noms des disparus, Mme le Maire a fait lecture du texte de Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la mémoire, qui insistait sur l'importance du lien intergénérationnel : "Ne pas oublier tous les Morts pour la France, et transmettre le message mémoriel aux jeunes générations est notre devoir et relève de notre responsabilité collective."

Justement, les enfants de l'école étaient venus particulièrement nombreux afin de participer à la cérémonie en présence de la Directrice de l'école. Avec leurs enseignants, ils avaient préparé des posters qu'ils ont lu au public. Pendant les temps périscolaires, ils avaient aussi décoré des pieds de vigne représentant chacun les 3 valeurs de la république : liberté, égalité, fraternité.

Marielle Morel a ensuite remercié les Chuzellois, et les associations participantes: la FNACA, et pour la partie musicale l'Harmonie de Chuzelles - Seyssuel, association qui compte dans ses rangs beaucoup de jeunes. Enfin Chuzelles Histoire et Patrimoine qui s'est associée à la commémoration en organisant comme l'an dernier une exposition. En prélude à celle-ci son président Jean-Yves Bourguignon a rendu hommage aux soldats Chuzellois disparus, sous forme du portrait de deux d'entre eux : Fernand Marius Germain et Auguste Nivon.

A l'issue de la cérémonie, tous les participants se sont retrouvés au 1000 Club pour découvrir l'exposition retraçant la vie des soldats pendant la Grande guerre, mais aussi des documents sur le thème des "Animaux Soldats", qui avaient servi de base de travail aux élèves (voir page précédente).

La manifestation s'est terminée autour du verre de l'amitié servi par les élus.



ACTUALITÉS

Projet de salle polyvalente



Phase de Concertation

L'étude de programmation du projet de salle communale suit son cours selon le calendrier établi par le bureau d'études Initial consultants présenté lors de la réunion publique du 14 septembre.

Comme cela avait été annoncé, il s'agissait dans un premier temps de consulter les Chuzellois en tant qu'utilisateurs. Cette concertation a eu lieu sous forme d'une série d'ateliers à destination des différents publics (associations, particuliers, scolaire et périscolaire). Un cahier accessible en mairie a également permis de récolter les suggestions des Chuzellois qui ne pouvaient pas participer aux ateliers.

Ateliers

Le but du premier atelier était de définir les besoins des utilisateurs du futur équipement. Les associations ont été invitées à préciser sur un document et lors d'une réunion quelles étaient leurs attentes pour ce qui concerne leurs activités et manifestations, en terme d'équipement, de superficie, de positionnement etc... Il en a été de même pour les particuliers qui avaient souhaité s'exprimer sur l'aménagement de la salle, ainsi que pour les utilisateurs potentiels en matière scolaire et périscolaire (enseignants et animateurs d'activités périscolaires).

A l'issue de cette première phase les premières conclusions ont été tirées et différents scénarii ont été proposés. Il en est ressorti un usage attendu de la salle pour des activités principalement culturelles et de sport-loisir en semaine (scolaires et associations), et une vocation festive (repas, spectacles et manifestations du week-end).

Un espace scénique a été majoritairement souhaité, une grande salle d'une jauge de 250/300 personnes éventuellement divisible, un espace bar de capacité suffisante et séparé de la salle principale, un espace de rangement donnant directement sur la salle pour les tables et chaises mais aussi le matériel associatif et scolaire nécessaire aux activités, des espaces communs polyvalents (vestiaires/loges/stockage), un préau et parvis extérieur, et un parking facilement accessible: telles sont les demandes les plus générales qui ont été exprimées.

Certaines options intéressantes ont été étudiées et n'ont pas été retenues dans un premier temps pour une question de budget, mais restent envisageables à terme. Il s'agit par exemple d'une deuxième salle plus petite séparée de la première, et de gradins retractables qui pourraient équiper la salle.

Le deuxième atelier consistait à réfléchir sur l'implantation de l'équipement, et identifier des emplacements potentiels sur la commune en tenant compte de contraintes d'accessibilité aux piétons et véhicules, mais aussi de contraintes liées au terrain.

Bilan

Une réunion publique de restitution de cette concertation sera organisée avec le programmiste début 2016.

VIE DES COMMISSIONS

Commission Travaux

Parking du Mille Club

Les travaux du parking du centre village se sont terminés le 27 novembre dernier.

Ces travaux auront duré 6 mois et nous vous ferons un bilan complet de l'ensemble du projet dans notre prochain numéro.

Pour parfaire ce nouvel espace de vie, il ne restera plus qu'à équiper l'aire de jeu des enfants, choisir et mettre en place l'éclairage, végétaliser le toit des toilettes publiques. Ces différentes actions seront prévues au budget 2016 et réalisées dans le courant de l'année.

Nous vous remercions encore de votre compréhension face aux perturbations lors des travaux et vous invitons à présent à venir profiter des 67 places de stationnement (dont 4 places réservées aux personnes à mobilité réduite).



CCAS



Colis de Noël 2015 et repas des aînés 2016

En cette fin d'année nous nous apprêtons à passer la commande des colis que la municipalité offre aux personnes âgées de 75 ans et plus (au 31 décembre) qui ne peuvent ou ne souhaitent pas participer au repas des aînés.

Les membres du CCAS et les élus distribueront cette année encore près de 50 colis avant Noël (pour une vingtaine de couples et une trentaine de personnes seules)

Quant aux autres personnes ayant fait le choix de partager le repas des aînés elles se retrouveront pour cette occasion le

Dimanche 6 Mars 2016 à partir de 12h

Nous rappelons que l'âge qui permet d'être invité au repas des aînés est de 68 ans (à la date du repas)

Depuis 2013 les convives sont accueillis au nouveau restaurant scolaire et bénéficient du cadre et des installations dont profitent nos jeunes écoliers quotidiennement.

Les membres du CCAS se joignent à l'ensemble des élus pour vous souhaiter une joyeuse fête de Noël et une bonne fin d'année.

Portage de Repas

La Municipalité de Chuzelles mène actuellement une réflexion avec les autres communes de la Sévenne, concernant un service de livraison de repas à domicile. Les personnes qui seraient potentiellement intéressées peuvent s'adresser à la Mairie.

Police Municipale



Vol : des barrières et des panneaux de signalisation routière utilisés en cas d'inondation ont disparu route de la sévenne. Préjudice pour la commune : 2405€

Vol avec dégradations : au stade, le local des associations sportives a été fracturé, et du matériel leur a été volé. Préjudice pour la commune : 3h de travail pour les agents +achat des fournitures

Dégradations : du mobilier urbain ou des panneaux de signalisation routière sont trop souvent endommagés par des véhicules qui prennent la fuite... Par exemple récemment: un panneau "sens interdit" au Belvédère, un panneau signalétique à l'entrée du village, des jardinières place de la mairie, un banc sur le parking du Mille club...Préjudice pour la commune : plusieurs milliers d'euros de remplacement des biens endommagés + coût de la main d'oeuvre pour les réparer...

Insalubrité : des dépôts d'ordures (mégots, bouteilles de bière, emballages de fastfood) dans les massifs et les parkings du centre village et dans la cour de l'école de façon récurrente. Coût : 2h de nettoyage par nos agents les lundis matins.

Décharges sauvages sur les chemins ou dans les forêts, dépôt d'ordures à proximité des containers de tri selectif...

Intrusion dans la cour de l'école : lors de la dernière en date, les affaires scolaires qu'une élève avait oubliées sous le préau ont été vandalisées : ses livres et cahiers ont été déchirés et la cartable lacéré jeté dans une benne à ordures...

Sensibles à ce problème, et pour tenter d'enrayer l'augmentation des dégradations et incivilités perpétrées dans notre village, les élus avec l'aide du policier municipal ont décidé d'agir en renforçant la présence sur le terrain.

Incivilités

De nombreuses incivilités ont eu lieu ces derniers temps dans notre commune, en particulier au centre-village (école, place de la mairie) et au stade. Certains actes ont fait l'objet d'un dépôt de plainte. En voici un aperçu qui vous montrera à la fois la stupidité de certains comportements, mais aussi leurs conséquences matérielles et financières.

Vigilance

Vous pouvez contacter le Policier Municipal Christophe Gauthier au N° suivant : **04.74.57.78.12**

En dehors de ses heures de service, si vous êtes témoin d'un incident vous pouvez aussi prévenir la gendarmerie de Chasse s/Rhône au **04.37.20.12.80**

Démarchage à domicile

Attention en cette période de Noël aux démarcheurs à domicile qui se présentent pour vendre des calendriers. Une plainte a été déposée récemment contre de faux-éboueurs.





Déchetterie



Réouverture de la déchetterie de Villette de Vienne

Après plus d'un an de travaux, la déchetterie de Villette de Vienne a rouvert ses portes au public depuis le 2 Novembre.

Le site mis aux normes offre à présent une nouvelle filière "Bois et Meubles"

Les déchets acceptés en petites quantités :

- Gravats : 1 m³ (max. 3m³ par semaine)
- Déchets verts : 2,5 m³ (max. 7,5m³ par semaine)
- Huiles de friture (10 litres (max. 30 litres par semaine)
- Tubes fluorescents ou néons : 5 unités (max. 15 unités par semaine)
- Produits labo et non identifiés, base mercure, lampe haute pression : 0,5 l (max. 1,5 l par semaine)
- Déchets ménagers spéciaux : peintures, solvants... 5 l (max. 15 l par semaine)
- Autres déchets : encombrants : 1 m³ (max. 3m³ par semaine)

Mais aussi :

Papiers-cartons-journaux-magazines, Métaux, Bois, Palettes, Verre, Piles, Pneus usagés, Huiles de vidange usagées, Cartouches d'imprimantes, Déchets d'équipement électriques et électroniques.

DECHETTERIE DE VILLETTE DE VIENNE

Chemin de Maupas - Tél.:04.74.57.96.85

Ouverture : du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

Personnel municipal



Formation aux premiers secours du personnel communal

Mercredi 28 octobre dernier, 9 agents communaux issus de tous les services (périscolaire, secrétariat, bibliothèque, agents techniques...) ont suivi une formation aux premiers secours dispensée par la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme.

Cette formation "Prévention et secours civiques de niveau 1 - PSC 1" leur a notamment appris comment agir en cas d'accident: sécuriser la zone, donner l'alerte, pratiquer les premiers gestes dans les situations d'urgence vitale (étouffement, hémorragie, malaise cardiaque, etc...)

Une formation essentiellement pratique qui leur permettra peut-être de sauver des vies...

AUTRES INFOS:

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique de l'identité des personnes étrangères à l'établissement



Organisation d'exercices de sécurité

Consignes applicables en date du 23 novembre 2015



LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements devant l'établissement



Ne pas stationner devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève



Signaler tout comportement ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires régulières et occasionnelles



Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires hors Île-de-France sous réserve de l'avis du Recteur

Maison de la Mobilité

La Maison de la mobilité est le lieu privilégié pour se renseigner sur les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle en Pays Viennois.

La Maison de la mobilité offre les services suivants :

- **Informations et vente des titres de transport urbain L'va, Transisere et Cars du Rhône.** La Maison de la mobilité accueille l'agence commerciale L'va, anciennement située dans la gare SNCF.

- **Informations et conseils sur toute l'offre de transport sur le pays viennois :** réseaux interurbains de l'Isère de la Loire et du SYTRAL, autopartage, covoiturage, vélo. Le personnel d'accueil vous accompagne pour choisir le mode de déplacement le plus adapté au trajet.

- **Atelier de self-réparation de vélo.** Pour les usagers souhaitant effectuer des petites réparations sur leur vélo (changer la chambre à air, resserrer les freins ou regonfler les pneus), la Maison de la mobilité propose un stand de réparation.

- **Location de vélos.** 6 vélos (à assistance électrique ou non) sont mis à disposition pour poursuivre ses trajets sur Vienne ou le Pays viennois depuis la Gare.

La Maison de la Mobilité (Place Pierre Semard à Vienne) est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30. Tél : 04.74.85.18.51, www.lvabus.com

Transports en commun

→ **L'va sur demande : ligne 56 en rabattement vers la gare de Vienne**

- 45 points d'arrêts L'va sur demande à Chuzelles.
- 3 horaires d'arrivée à la gare de Vienne : 9h, 13h50 et 14h50.
- 4 horaires au départ de la gare de Vienne : 11h20, 16h45, 17h50 et 18h30.



Ce service est accessible du lundi au samedi (sauf jours fériés) pour tous les usagers au tarif d'1,20€ (sauf pour les personnes bénéficiant de la tarification sociale). Trajets assurés en minibus ou taxis. Carte du réseau sur www.lvabus.com.

Réservation au plus tard la veille de votre départ avant 17h au 0 810 414 909 (0,06€/min +prix de l'appel)

Tarifs et conditions de vente : Maison de la mobilité, 04 74 85 18 51 - www.lvabus.com

→ **Ligne interurbaine :**

Ligne 2760 : Ligne desservant Chuzelles, Serpaize et Vienne.

Ligne 2040 : Ligne desservant Chuzelles, Seyssuel et Vienne

Ces lignes sont dédiées principalement aux scolaires mais restent ouvertes au grand public dans la limite des places disponibles. Tout usager titulaire d'un titre L'va peut emprunter ces lignes à l'intérieur du territoire du pays viennois.

Le ticket à l'unité est vendu à bord des véhicules au prix d'1,20€.

→ **L'va service PMR**

L'va service PMR du lundi au samedi (sauf jours fériés) est un service spécifique dédié aux personnes qui résident sur le territoire de ViennAgglo et qui présentent un handicap moteur (nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant) ou visuel (aveugles, malvoyants titulaires de la carte cécité étoile verte).

Renseignements et inscriptions : Maison de la Mobilité, - 04 74 85 18 51 - www.lvabus.com

Réservation au 0 810 414 909 (0,06€/min +prix de l'appel)

Voiture

→ **Covoiturage**

ViennAgglo a mis en place une plateforme de covoiturage permettant de mettre en relation les personnes désireuses de partager leur véhicule, et les frais de déplacement. Inscrivez-vous gratuitement sur le site www.covoiturage-paysviennois.fr.

Déposez votre voiture et terminez votre trajet en covoiturage : une aire de covoiturage est accessible gratuitement sur le parking de l'hypermarché Géant Casino.

→ **Autopartage**

Vous n'avez pas de voiture ? Vous avez besoin de vous déplacer pour des courses, une visite à un ami, un rendez-vous professionnel ? Pensez à l'autopartage ! 6 véhicules sont disponibles à Vienne.

Renseignements et inscription : Maison de la mobilité, Place Pierre Sépard (gare SNCF), Vienne - 04 74 85 18 51 ou www.citelib.com

L'info logement du mois

Vente d'un lot en copropriété : simplification des modalités d'information des acquéreurs

L'information de l'acquéreur est renforcée et simplifiée afin qu'il puisse s'engager en connaissance de cause et assumer ses futures obligations de copropriétaire. Trois points nouveaux sont à retenir :

- **la remise des documents** (pour connaître la liste des documents, veuillez nous consulter) :

Désormais, il s'agit d'une remise qui doit intervenir au plus tard à la date de signature de la promesse de vente.

Le support papier n'est plus la seule modalité autorisée, sous réserve de l'acceptation expresse de l'acquéreur. Ainsi, la remise peut être effectuée par tout moyen et sur tout support, y compris par un procédé dématérialisé. Ce procédé doit permettre d'identifier le destinataire des informations et sa date de remise. L'acquéreur doit attester de la remise par écrit dans un document signé et daté.

L'obligation d'annexer les documents demeure uniquement lorsque la vente est régularisée directement par acte authentique ;

- **le procès-verbal d'assemblée générale (PV d'AG) :**

Seule l'impossibilité du vendeur d'obtenir du syndic communication des PV, permet de l'exonérer de son obligation de communiquer les PV d'AG des 3 dernières années ;

- **le contenu des informations à fournir :**

Il est allégué à plusieurs niveaux. D'une part, l'attestation de superficie Carrez de la partie privative, n'a plus à être transmise au motif que l'information figure déjà dans l'acte de vente. D'autre part, certaines informations financières, à jour de la dernière AG chargée d'approuver les comptes, doivent être communiquées à l'acquéreur. Le contenu précis des informations financières reste à définir par arrêté, mais cette transmission ne concernera pas l'acquéreur déjà copropriétaire, ou la vente d'un lot secondaire.

A noter :

Les règles de mise en oeuvre du **délai de rétractation (10 jours au lieu de 7, depuis la loi MACRON)** et du **délai de réflexion** ont été modifiées, pour les adapter aux nouvelles modalités de remise des documents :

- **en cas de promesse de vente**, si tous les documents n'ont pas été remis avant la signature de la promesse de vente, alors le délai de rétractation ne court qu'à compter du lendemain de la communication des documents et informations à l'acquéreur
- **en cas d'acte de vente (non précédé d'une promesse)**, si tous les documents nécessaires n'ont pas été joints au projet d'acte de vente, le délai de réflexion ne court qu'à compter du lendemain de la communication des documents et informations à l'acquéreur.

Les documents et informations qui n'ont pas été remis avant la signature de la promesse de vente, ou qui n'ont pas été joints au projet d'acte de vente, doivent être communiqués postérieurement à l'acquéreur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout autre moyen présentant des garanties équivalentes pour la détermination de la date de réception ou de remise (CCH : L.271-1), pour faire courir les délais.

Ces mesures sont entrées en vigueur le 29 août 2015, à l'exception des informations financières dont l'application est conditionnée à la parution d'un arrêté.



**ADIL / AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT**

Permanences à Vienne : ViennAgglo, Bâtiment Antarès, 30, avenue du Général Leclerc
Les mercredis de 14h00 à 17h00 - Consulter les dates sur le site www.adil38.org

ADIL 38 : 2 boulevard M^{al} Joffre 38 000 Grenoble - Tel 04.76.53.37.30

L'ADIL a pour mission d'apporter un conseil complet, gratuit, sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement : acquisition, construction, location, conditions d'accès à un logement, copropriété, travaux d'amélioration... L'ADIL 38 est agréée par le Ministère chargé du logement

ACTUALITÉS

1ère phase des travaux sur le ruisseau de l'Abereau



Ce mardi 3 novembre, le Syndicat Rivières des 4 Vallées a réceptionné la première phase des travaux de restauration menés sur l'Abereau, pour la protection des crues et des inondations sur la route des Serpaizières, à Chuzelles. L'objectif de ces premières opérations était d'aménager, en amont, sur la commune de Serpaize, une zone de stockage des matériaux et de limiter le débit de fuite. Plusieurs élus sont venus assister à la mise en service de la vanne.

Cette étape marque la fin d'une première phase de travaux visant à réduire le risque d'inondation sur la route des Serpaizières. Réalisés par l'entreprise Roger Martin, sous maîtrise d'oeuvre du bureau d'étude V.D.I, elle intégrait deux opérations: l'entretien de la plage de dépôt par extraction des matériaux et la pose d'une vanne murale sur l'exutoire existant.

En effet, les débordements de ce ruisseau torrentiel sur ce tronçon sont plutôt systématiques lors de fortes pluies. D'autant plus qu'il n'existe plus, à l'heure actuelle, de zones d'expansion des crues : ces espaces (naturels ou aménagés) où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau (lit majeur).

Comment la vanne va-t-elle ralentir ce phénomène?

Pour limiter l'afflux d'eau sur la partie de l'Abereau qui longe la route des Serpaizières, un bassin de rétention et une buse ont été installés en amont pour écrêter les crues. La buse a pour objectif de réduire la taille de l'exutoire, bloquant l'eau et les graviers afin d'en relâcher une quantité acceptable, à un débit réduit. Malheureusement, cette buse, surdimensionnée, ne joue son rôle d'écrêteur qu'en cas de très forte crue alors qu'il suffit de petites pluies pour que le phénomène provoquant les débordements s'opère. Il fallait donc en réduire la taille pour la rendre efficace en toute circonstance : c'est le rôle de la vanne.

Que faire des matériaux charriés par les crues qui s'entassent devant la buse ?

Il ne s'agissait pas de boucher le trou car les matériaux s'entasseraient à son embouchure... Pour leur permettre de se répandre de façon plus homogène, une plage de dépôt a été aménagée pour piéger les graviers dans cette zone stratégique. Ainsi, une moindre quantité passe la buse pour rejoindre la partie sensible aux débordements.

L'Abereau reste toutefois le principal fournisseur en matériaux de la Sévenne, il est donc important de trouver un compromis qui permette d'en laisser passer suffisamment excès.

La vanne apporte une solution adéquate puisque elle réduit la taille de la buse tout en permettant le contrôle du débit et donc de la quantité d'eau et de matériaux.

Il restera cependant nécessaire d'entretenir cet espace régulièrement, en extrayant l'excès de matériaux pour les réinjecter ailleurs sur le bassin versant.

Trois autres séries de travaux seront réalisées en 2016 sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'autorisation et des acquisitions foncières. Ces travaux, qui concernent la partie aval du projet, intégreront:

- L'augmentation de la section hydraulique sur environ 750 mètres linéaires et la reprise du profil en long de l'Abereau jusqu'à la confluence avec la Sévenne
- La renaturation et la végétalisation des berges afin de rendre à ce secteur une bonne qualité écologique.
- Le dévoiement de la conduite AEP (adduction d'eau potable) traversant l'Abereau en aval du Pont de la Devillière

Ces opérations qui concernent les communes de Chuzelles, Serpaize et Villette de Vienne, finaliseront le programme de restauration hydrogéologique pour la protection contre les crues et les inondations sur ce secteur.



VIE DES COMMISSIONS

Animation: "Murder Party" à la Bibliothèque

Dans le cadre du festival "Sang d'Encre" de littérature policière, la Bibliothèque de Chuzelles organisait sa première "Murder Party" vendredi 13 novembre dernier.

Cet événement original a réuni une trentaine de participants de tous âges regroupés en 6 équipes "d'enquêteurs". Ils devaient parcourir différents lieux afin de relever des indices, interroger les 5 suspects potentiels et confronter leurs déclarations, dans une sorte de Cluedo géant où il s'agissait d'identifier un meurtrier, son mobile ainsi que l'arme du crime.

L'animation était organisée par la Bibliothèque Municipale de Chuzelles, en partenariat avec le réseau de bibliothèques "Trente et plus" en la personne de Delphine Argenson, bibliothécaire aux Côtes d'Arej et Reventin, qui était venue prêter main forte à Isabelle Minet, bibliothécaire de Chuzelles, pour l'organisation.

La résolution de l'énigme a donné du fil à retordre aux enquêteurs d'un soir, qui se sont bien pris au jeu en allant à la rencontre de Léon Gardon le fermier, Yvan Hachette le promoteur immobilier et leurs acolytes.



Il fallait certes une dose d'imagination pour rentrer dans l'histoire censée se passer au mois de juillet dans un petit village fictif du nom de Beaupré. Le scénario, écrit par Delphine, impliquait des personnages hauts en couleurs incarnés par des acteurs amateurs membres (ou anciens membres) de l'atelier de théâtre des 1000 loisirs, dont la prestation a été appréciée par tous!

Après plus d'une heure de jeu, le dénouement a pris place dans la salle du conseil de la Mairie, métamorphosée l'espace d'une soirée en taverne "chez Bébert".

Pour une première à Chuzelles cette animation a été une réussite, et a donné l'envie à tous les participants, ainsi qu'aux animateurs, de renouveler l'expérience!



ACTUALITÉS

Animation: Marché de Noël

Cette année, notre traditionnel Marché de Noël aura lieu sur la Place du Belvédère et le Parking du Mille Club.

Stationnement et Circulation:

Attention, le stationnement sera interdit sur le parking du Belvédère et sur la partie Sud du parking du Mille Club à partir du vendredi 4/12 à 21h00. Le reste du parking du Mille Club sera fermé à partir de 13h00 et réservée aux exposants. Les visiteurs du marché de Noël pourront stationner place de la mairie, et sur le parking de l'école. Une limite de vitesse (zone 30) sera en vigueur dans le centre village (RD36 et RD123A)

Programme :

- **Ouverture du marché à partir de 17h**
- **à 18h00 un spectacle** sur le thème de Disney offert par l'association des commerçants aura lieu devant la boulangerie.
- **pendant la soirée, des déambulations lumineuses** auront lieu sur le site (Compagnie les Otaries Déjantées)
- **à 19h30 arrivée du Père Noël** suivie du lâcher de ballons au profit du Téléthon



Exposants

Alimentation - Spécialités locales

Pascal BASSET	Saucissons secs fromages de savoie
Vincent BOURGUIGNON	Sapins fruits de saison : kiwi
Sandro CLAUDIO	Churros, crêpes et gaufres
Sylvette DE FILIPPIS	Bonbons sucettes nougat
Pierre GONZALES	Chocolatier
Cédric HYVERNAT	Primeur : fruits et marrons chauds
Sylvie JACOBBERGER	Le Safran du Val d'Or : épices - miels - confitures
Matthieu LABERY	Macarons et chocolats
Pedro PEREA	Champagne
Catherine TOUBOUL-PARET	Les gourmandises de Cathy miel, pain d'épices, saucissons
Pascal VIAL	Barbe à papa sucettes

Associations

SOU des ECOLES	Vente boissons saucisses frites
APE	Vente d'huitres et vin blanc
ACCA	Terrine et civet de chevreuil et sanglier
AFR, FCS, Chorale, AGV au profit du Téléthon	Soupes, vin chaud, gâteaux, crêpes, ballons et boutique Téléthon
ACAC	Spectacle offert à 18h

Commerçants

BOULANGERIE	Bûches de Noël
BAR Le Tempo	Vin chaud
Tempo Street PIZZA	Spécialités italiennes
Histoire de Chiens	Peluches

Artisanat - Déco - Accessoires

Sylvie CHARDON	Artisanat d'Europe et d'Orient bijoux, accessoires
Renée BERENGUER	Artiste peintre sur toile et verre, décoration de Noël
Christine BRIGNONE	Prêt à porter femme maroquinerie bijoux
Didier BROUZES	Déco de table Noël
Alexandra CELLARD	Couture
Marie-France DANIEL	Pochettes, sacs, chapeaux de pluie
Véronique DIEREMAN	Institut CapBeauté bien-être, cosmétiques
Colette EYMIN	Peinture sur porcelaine
Julien GARCIA	Artisanat en bois, déco, jouets
Maureen GENEVRIER	Bonnets, chaussons, doudous, déco bébé
Gwendoline JANIN	Bougies
Didier LAROCHE	Jeux de société (créateur)
Sylvie PEYRARD	Savons au lait d'anesse
Marion PRIVAS	Fabrication de bijoux
Caroline STIEBER	Les 1001 trouvailles de Caro : déco de Noël, cadeaux
Chantal VALLIER	Bijoux énergétiques bien-être vêtements
Daniele VERSCHRAEGEN	Créatrice de bijoux, peinture sur verre
Maud WUILLOT	Linge de maison

Divers

Fabrice MOIRIAT	Manège le petit lutin
Didier MORIAU	Pêche aux canards
Mickael BALART	Salle de sports BODYLOC

ASSOCIATIONS

Téléthon 2015



vendredi 4 décembre

ZUMBATHON

Mille Club de CHUZELLES de 19h30 à 22h00

5

samedi 5 décembre

MARCHE T'ON ?

circuit de 6 kms en marche nordique
départ place de la mairie à 16h00
vin chaud offert à l'arrivée

samedi 12 décembre

CONCERT DE NOEL

20H00 – salle des fêtes de SEYSSUEL
avec les harmonies de
CHUZELLES-SEYSSUEL et SAINT ANDRE LE GAZ
buffet – buvette
- entrée libre -

samedi 5 décembre

MARCHE DE NOEL de CHUZELLES

centre village dès 17h00

Soupes ♦ Gâteaux ♦ Crêpes ♦ Vin chaud

Lâcher de ballons ♦ Boutique TELETHON ♦ Tirage de la tombola

Association Familiale / Chorale « la clé des chants » / Gymnastique Volontaire / Football Club la Sévenne

Association des Artisans et Commerçants de Chuzelles



L'Association des Commerçants et Artisans de Chuzelles (**A.C.A.C**) vous offre un **Spectacle de Noël** sur le thème de Walt Disney pour petits et grands.



Samedi 5 décembre **à 18 heures** lors du traditionnel Marché de Noël de Chuzelles.

Durée environ 40 minutes.



Avec la participation de Marc Animation

Association Familiale Rurale

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHUZELLES

Nous vous invitons cordialement à venir découvrir les bilans de nos activités de l'année 2015 ainsi que nos projets 2016 lors de notre Assemblée Générale qui se tiendra le Vendredi 8 Janvier 2016 à 20h à la salle des Poletières.

Cette Assemblée Générale se terminera de façon conviviale par le verre de l'amitié.

VENEZ NOMBREUX



Chorale La Clé des Chants

La "CLE des CHANTS" est heureuse de voir son effectif augmenter :

6 nouveaux choristes sont venus renforcer ses pupitres : 4 femmes et 2 hommes. Merci à eux.

Notre répertoire s'enrichit de nouveaux chants. Vous aurez le plaisir de les découvrir lors de notre concert du 8 avril 2016.

Les répétitions pour la SUITE FUGAIN avancent : L'OUVERTURE, la NOSTALGIE, la FETE ont été travaillées avec les 3 chorales voisines et l'harmonie de St Symphorien d' Ozon. L' ESPOIR se pointe à l'horizon....

Notre repas annuel animé de chants et de danses aura lieu dimanche 29 novembre. Comme chaque année nous participerons au Téléthon du 5 décembre avec le marché de Noël.

Notre Assemblée Générale est programmée le jeudi 21 janvier avec le tirage des rois.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.



Football Club de la Sévenne



Plateau U11 (jeunes de 9 et 10 ans) de samedi 21 novembre à Serpaize

Minute de silence en hommage des attentats de Paris.

Pour que personne ne puisse un jour nous priver de la joie de nous retrouver chaque samedi sur les terrains de football

Nous vous attendons nombreux sur nos prochaines manifestations

Stand Téléthon sur le marché de Noël de Chuzelles le samedi 5 décembre 2015

Marché de Noël de Villette de Vienne le mardi 8 décembre 2015

Boudin à la chaudière à Serpaize le dimanche 10 janvier 2016



Gym Volontaire Chuzelles

- 373 adhérents à ce jour
- 18 cours hebdomadaires dans 13 spécialités différentes proposés le matin ou le soir du lundi au jeudi :
- Gym Tonique, Renforcement Musculaire, TotalBody
- Pilates, Stretching, Bodyzen, Gym Adaptée
- Zumba, Bokwa Fitness
- Kids Dance
- Marche Active, Marche avec bâtons
- Gym Equilibre/Mémoire
- 5 animateurs tous diplômés et qualifiés.
- Une association agréée JEUNESSE ET SPORT et un LABEL attribué par la Fédération Française de Gymnastique Volontaire (FFEPGV).

Les inscriptions sont encore possibles sauf pour le cours de Pilate du lundi soir et le cours de Renforcement Musculaire du mercredi soir qui sont surchargés.

La GV est partenaire du TELETHON et appelle ses adhérents à participer à son action :

- ZUMBATHON : vendredi 4 décembre – Salle du Mille-Club de 19h30/22h, animé bénévolement par Samir et Fatiha.
- MARCHE T'ON : samedi 5 décembre, animé bénévolement par Muriel. Départ du stand TELETHON devant la mairie à 16h. Circuit 6 kms en Marche Nordique. Prévoir gilets fluo, lampes frontales. Prêt de bâtons possible. Vin chaud offert à l'arrivée.

Les bénéfices de ces 2 activités sont intégralement reversés au TELETHON.

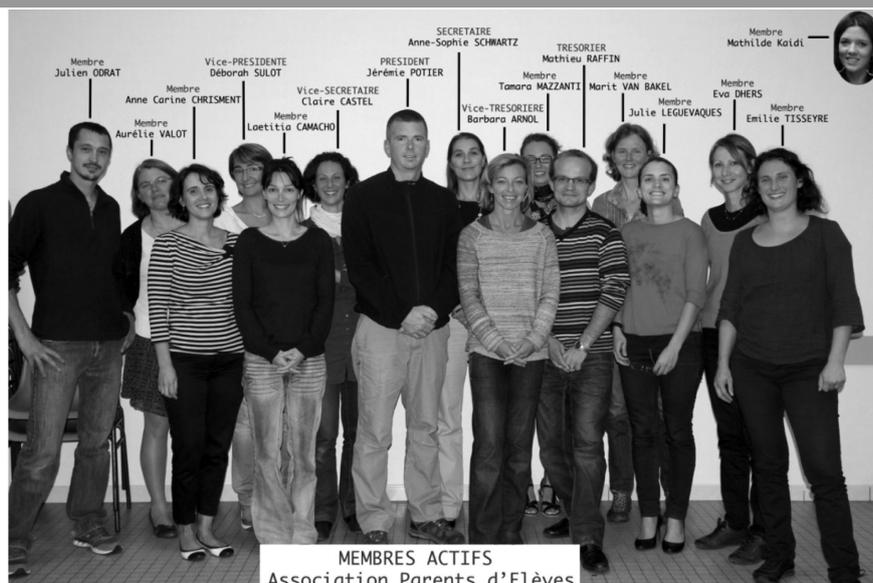
- Achats de tickets pour la tombola du TELETHON auprès des membres du bureau (en vente 2.50€ à chaque cours)
- Confection de préparations sucrées qui seront vendues sur le marché de Noël le 5/12 (stand TELETHON) ou salées pour le jour du concert (12/12 à Seyssuel)
- Assister au concert au bénéfice du TELETHON le 12/12 à Seyssuel

Infos sur www.gymvolontairechuzelloise.com

Contact : 06 23 77 17 40 - 06 78 76 38 85 - 06 23 37 86 73- 06 13 01 74 24



Association des Parents d'Elèves



Représentants des parents d'élèves pour l'année 2015 - 2016

Ces premiers mois ont été actifs pour l'APE, entre AG et renouvellement du bureau, élections des Représentants de parents d'élèves, conseil d'école et différentes réunions concernant les activités périscolaires ou la vie de l'école.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous, directement ou par mail : apechuzelles@gmail.com

**Au marché de Noël, nous tiendrons un stand d'huitres.
Venez nombreux pour les déguster sur place ou les emporter !!!**



Rugby Club de la Sévenne



Après 2 années compliquées suite aux inondations, le RCS est prêt pour une belle saison. Les effectifs des différentes catégories de jeunes propre au RCS ou en entente avec le club de Vienne se portent bien. Les effectifs sont suffisants pour présenter une, voire plusieurs équipes chaque samedi et permettre aux joueurs d'évoluer dans les meilleurs conditions possible.

L'équipe séniors composée de jeunes issus du club ou des environs, bien aidés par les plus anciens, a pour objectif la remontée en 2eme série. Les premiers résultats sont encourageants et conformes au planning fixé par les présidents.

Toujours un important travail des bénévoles du club pour l'organisation des différentes manifestations auquel il faut associer tous les éducateurs sportifs, entraîneurs, administratifs, arbitres.

Bonne saison à tous

Guillaume PIOT (Co-président) 06.23.05.83.48

Jacques BUTHION (Co-président) 06.88.49.32.98



Harmonie de Seyssuel-Chuzelles

Après s'être déplacée à St André le Gaz en avril dernier, l'harmonie de SEYSSUEL CHUZELLES reçoit, pour le match retour, l'Harmonie des Tisserands de St André le Gaz à l'Atrium de SEYSSUEL le samedi 12 décembre à 20h30 à l'occasion de son concert de la Ste Cécile (entrée libre).

De nombreux jeunes musiciens Seyssuelois et Chuzellois sont venus grossir les rangs de notre formation. Pour certains d'entre eux, ce sera une première.



A l'occasion de ce concert, buffet et buvette seront au profit du Téléthon.

Nous vous attendons donc nombreux pour encourager tous nos jeunes musiciens, partager un moment musical varié et profiter de nombreux gâteaux maison.



Centre des 1000 loisirs

Chuzelles Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette de Vienne



Le Centre 1000 loisirs,
agréé PMI et Jeunesse et Sports,
prépare les vacances de Noël...



L'accueil se fera :

En journée

En semaine

Exceptionnellement,
en demi-journée (après-midi)

Les enfants pourront profiter de deux jours de stages

Baby-judo (3-5 ans) Création de cadeaux (+8 ans)



Base-ball,
Futsal,
Badminton
(+8 ans)



ACCA



Un dimanche à la chasse

Pour la journée nationale de la chasse, l'ACCA a reçu cette année 19 non-chasseurs. Après les recommandations obligatoires, le président a offert aux participants un gilet fluo et un carnet sur la chasse fournis par la fédération. Départ pour la chasse en battue, les non-chasseurs accompagnés de leur binôme sont allés au poste. Belle journée puisque 4 sangliers et 2 chevreuils ont été prélevés. Fin de la battue 13h30 puis repas fait par les chasseurs. Retour positif sur la journée de la part des participants. Alors, on se dit à l'année prochaine!

Rappel : Vente de nos traditionnelles terrines sur le marché de Noël du 5 décembre

LOISIRS - CULTURE

Festival d'Humour

Bonbon chante des Perles !



Chansons à varier !

Patachou, Yvette Guilbert,
Boby Lapointe, Ginette Garcin,
Jacqueline Maillan, Francis Blanche...

"Le trou de mon quai", "Six Roses", "Ca tourne pas rond" ...
avec Léon, le Roi de l'accordéon !

Le festival d'Humour organisé par la MJC de Vienne avec le soutien des communes de ViennAgglo, aura lieu la prochaine fois à Chuzelles,

le 23 Mars 2016 à 20h30

Au programme :

Bonbon chante des perles

un spectacle musical très drôle.

Billets en vente dès le mois de décembre en Mairie.

AUTRES INFOS:

Piscine intercommunale

deVillette de Vienne

Horaires de la piscine, du sauna et du jacuzzi

Lundi	12h00 - 13h30 / 16h00 - 18h30
Mardi	12h00 - 13h30 / 16h30 - 18h45
Mercredi	15h15 - 18h15
Jeudi	12h00 - 13h30
Vendredi	12h00 - 13h30 / 16h30 - 18h45
Samedi	14h00 - 17h30
Dimanche	10h00 - 12h45

Horaire de la salle de remise en forme

Lundi	10h00 - 19h00
Mardi au Vend.	10h00 - 18h45
Samedi	12h00 - 17h30
Dimanche	10h00 - 12h30

Fermeture du 19 décembre au 3 janvier inclus

Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 30/09/15

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, A. GRANADOS, MT. ODRAT, M. PELAGOR-DUMOUT, D. MEZY, D. BUTHION, A. GRES, I. MAURIN, F. VALOT, A. GODET, O. HIRSCH, L. RELAVE, H. FANJAT (arrivé à 19H45), J. SOULIER, M. DELORME, P. ALLARD, N. HYVERNAT, M. PESENTI.

EXCUSE(S) : H. JANIN (a donné pouvoir à D. MEZY)

SECRÉTAIRE : A. GODET

Madame le Maire informe les membres présents des démissions intervenues depuis le dernier conseil municipal.

Sont accueillis Nicolas HYVERNAT de la liste « Tous unis pour Chuzelles », suite à la démission de Jacqueline MAILLEUR et Martine PESENTI de la liste « Chuzelles, un nouvel élan pour notre village », suite à la démission d'Isabelle NGUYEN.

Le procès-verbal du 24/06/2015 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 029 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SICOGE (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE DE CHASSE-SUR-RHONE)

Suite à la démission d'Isabelle NGUYEN, il convient de désigner un nouveau délégué au sein de ce syndicat au côté de Marie-Thérèse ODRAT, déléguée titulaire.

Isabelle MAURIN est élue déléguée suppléante au SICOGE par 18 voix pour.

DELIBERATION N° 030 : TAXE D'AMÉNAGEMENT : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 5 OCTOBRE 2011.

Depuis le 25 juillet 2012, le conseil municipal a fixé à 5% le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

Le taux peut être supérieur à 5% et porté jusqu'à 20% dans certains secteurs en raison de travaux substantiels de voirie ou de réseau ou la création d'équipements publics généraux.

Considérant qu'en raison de l'importance des constructions à édifier dans ce secteur la réalisation d'équipements publics généraux nécessite des travaux substantiels (création de voirie, restructuration éventuelle du réseau assainissement, renforcement électrique...)

Il est proposé au conseil municipal de fixer le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 12 % pour le secteur Saint Hippolyte partie sud (classé OAP au PLU).

Le taux sera applicable au 1er janvier 2016.

Adopté, à l'unanimité.

DELIBERATION N° 031 : REGIME INDEMNITAIRE : CRÉATION DE L'INDEMNITE SPÉCIALE DES FONCTIONS DE POLICIER MUNICIPAL.

Suite au recrutement d'un policier municipal de catégorie C au grade de brigadier, il est proposé au conseil municipal de compléter la délibération du 06 octobre 2010 en instituant l'indemnité spéciale de fonctions d'agents de police municipale. Cette indemnité facultative est composée d'avantages en espèces qui sont liés au grade, à l'emploi, aux fonctions ou aux sujétions propres à chaque agent. Le taux maximum individuel pour le cadre d'emplois des agents de police municipale est de 20 %.

Le Conseil Municipal accepte l'institution de l'indemnité spéciale de fonctions d'agents de police municipale au taux maximum de 20%, et fixe son application rétroactivement à compter du 5 août 2015

à l'unanimité

DELIBERATION N°032 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative au budget primitif 2015 telle que présentée ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION INVESTISSEMENT		
R 024 : Produits des cessions		1 245 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions		1 245 000.00 €
D 2764 : Créances sur les particuliers		145 000.00 €
TOTAL D 27 : Autres immos financières		145 000.00 €
D 2315 : réserve salle polyvalente		1 100 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		1 100 000.00 €

Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N° 033 : MARCHÉ DE NOEL : RÉVISION DU TARIF DE DROIT DE PLACE

La commission Animation propose :

- de porter le tarif du droit de place applicable aux exposants du marché de Noël à 13 € par tranches de deux mètres linéaires,
- de demander le paiement dès la réservation lors de l'envoi du bulletin d'inscription en précisant que tout désistement non signalé au moins 4 semaines avant la date du marché entraînera le paiement du droit de place,
- de conserver la gratuité pour les associations chuzelloises et intercommunales et les commerçants utilisant l'emplacement situé devant leur devanture.

A l'unanimité, avis favorable.

DELIBERATION N°034 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2014 DE VIENNAGGLO.

Ce rapport d'activité est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par Viennagglo aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire. Ce rapport est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de Viennagglo à l'adresse suivante : www.paysviennois.fr

Le conseil municipal prend acte

DELIBERATION N°035 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF – SECTEUR SERPAIZIERES EST

Dans le cadre de travaux d'enfouissement de la ligne Haute tension de 20Kv sur le secteur des Serpaizières Est, ERDF, gestionnaire du réseau sollicite la commune pour la constitution d'une servitude sur la parcelle cadastrée B1168.

Les travaux vont consister à la suppression de la ligne aérienne de 20Kv et au remplacement de transformateurs sur poteau par des cabines préfabriquées, avec construction de lignes souterraines sur le domaine public et la mise en place d'organes de coupure sur les lignes aériennes existantes.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitudes.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 036 : CINE ETE 2015 : PARTICIPATION FINANCIERE

L'opération « ciné été » co-organisée par Viennagglo et la ville de Vienne a été reconduite cet été en partenariat avec la commune de Villette-de-Vienne, la projection du film « Une heure de tranquillité » a eu lieu le 30 juillet 2015.

La participation financière est répartie également entre les deux communes de la façon suivante : Coût du projectionniste : 640 € soit 320 € par commune, Coût de location du matériel numérique : 150 € soit 75 € par commune.

A l'unanimité, avis favorable.

Suite

DELIBERATION N°037 : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ (TCCFE) - FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est basée sur la quantité d'électricité consommée sur le territoire de la commune. Elle est collectée auprès des consommateurs d'électricité par les fournisseurs d'énergie, puis reversée à la commune.

À compter du 1er janvier 2016, ces tarifs seront indexés automatiquement par rapport à l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac ; ils feront l'objet d'une publication annuelle sur le site du ministère du budget.

Sur ces tarifs de référence, il peut être appliqué un coefficient multiplicateur fixé par la commune. Ce coefficient multiplicateur doit être obligatoirement choisi parmi les valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,50.

Il est proposé au conseil municipal de fixer à 4 % le coefficient multiplicateur unique de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, à compter du 1er janvier 2016.

Approuvé, à l'unanimité

DELIBERATION N°038 : RATTACHEMENT DE LA COMMUNE AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL (SNE)

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que tout Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) doté d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) doit adhérer à un dispositif de gestion partagée de la demande de logement social. Il a été décidé au niveau départemental de se rattacher au Système National d'Enregistrement des demandes de logement social (SNE) pour le 1er octobre 2015.

Pour pouvoir accéder aux données nominatives du SNE, Il est proposé que la commune devienne guichet enregistreur et désigne en mandataire les bailleurs principaux du territoire : ADVIVO et OPAC38.

Une convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du SNE sera signée entre la commune et la DDCS (gestionnaire départemental du SNE).

A l'unanimité

Après lecture du projet, les membres présents acceptent à l'unanimité d'inscrire la délibération suivante à l'ordre du jour de la séance :

DELIBERATION N°039 : LES TERRASSES DE CAUCILLA : CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Dans le cadre du programme immobilier « Les terrasses de Caucilla », il est nécessaire de procéder à des travaux d'extension du réseau de distribution d'électricité situé rue du Verdier. Les travaux d'extension du réseau à la charge de la commune sont ceux qui se situent en dehors du terrain d'assiette de l'opération.

La contribution financière due par la commune est fixée à 14 426.08 € TTC.

A l'unanimité

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2121-22 CGCT)

Décision du Maire n° 2015/13 : Acquisition et installation de matériel informatique

Il a été nécessaire de changer le serveur de la mairie et d'acquérir un ordinateur portable sur station d'accueil, nécessaire aux diverses réunions. Le remplacement et l'installation du matériel sur site, la configuration des logiciels et progiciels existants ainsi que la migration des données et le paramétrage du nouveau serveur ont nécessité l'intervention d'un prestataire informatique.

L'acquisition et l'installation du matériel ont été confiées à Vsa Informatique pour un montant de 8 094.92 € HT (soit 9 713.90 € TTC).

Les décisions suivantes : 2015/14 à 2015/18 ont été prises dans le cadre du marché de travaux et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de parkings et espaces piétonniers en centre village

Décision du Maire n° 2015/14 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village – Lot n° 1 « Démolition, maçonnerie et VRD »

Affermissement de la tranche conditionnelle n° 1 du lot 1 « Démolition, maçonnerie, VRD » pour un montant de 66 329.95 € HT (79 595.94 € TTC).

Décision du Maire n° 2015/15 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village – Lot n° 2 « Aménagement paysager »

Affermissement de la Tranche conditionnelle du lot 2 pour un montant de 13 685.20 € HT (soit 16 422.24 € TTC).

Décision du Maire n° 2015/16 : Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village – tranche conditionnelle

L'ensemble des tranches conditionnelles du marché de travaux (lots 1 et 2 confondus) ayant été affermiés, ce 2ème avenant a pour objet d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux en phase projet (PRO) pour la tranche conditionnelle à 108 929.10 € HT (soit 130 714.92 € TTC) et de fixer la nouvelle rémunération du maître d'œuvre pour la tranche conditionnelle à 6 020.55 € HT (soit 7 224.66 € TTC) selon une formule de calcul précisée au cahier des charges du marché de maîtrise d'œuvre (art.4.1 CCAP).

Décision du Maire n° 2015/17 : Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village - coût de réalisation des travaux

Le 3ème avenant au marché de maîtrise d'œuvre correspond à la détermination du coût de réalisation des travaux; il est égal à la somme des montants initiaux des marchés de travaux et s'élève à 296 597.15 € HT (soit 355 916.58 € TTC). Le coût de réalisation doit être respecté par le maître d'œuvre tout au long de l'exécution ; il est assorti d'un seuil de tolérance de 5%, dont le dépassement entraîne des pénalités financières en fin d'exécution du marché.

Décision du Maire n° 2015/18 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village – Affermissement de la Tranche conditionnelle

La tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre a été affermie pour un montant de 6 020.55 € HT (soit 7 224.66 € TTC) correspondant au montant de la rémunération arrêté par l'avenant n° 2 (cf décision du Maire n° 2015/16 rapportée ci-dessus.)

Cadre de la décision du Maire 2015/04 : Règlement des frais et honoraires d'avocat dans le cadre du recours contentieux à l'encontre du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble n° 1302558 en date du 11 décembre 2014

Dans le cadre du recours contentieux en appel intenté par Messieurs Jacques THOMAS, Roland GIMER et Mesdames Jacqueline MAILLEUR et Pascale DUSSART représentés par Maître Renaud-Jean CHAUSSADE, un second mémoire a été produit le 27 juillet 2015 par la partie adverse et a nécessité la rédaction d'un mémoire en réponse de notre avocate, Maître GIRAUDON. Le mémoire a été déposé au greffe de la Cour administrative d'appel le 17 septembre dernier.

Conformément à la convention d'honoraires conclue (décision du Maire n° 2015/04), le montant du mémoire complémentaire est fixé à 800 € HT (soit 960 € TTC).

A titre exceptionnel et compte tenu des circonstances, l'ensemble des 19 élus du Conseil Municipal a souhaité publier le communiqué suivant :

L'ensemble de l'équipe municipale, comme tous les Français, a été profondément choquée par les événements du 13 novembre dernier.

Face à cette vague de barbarie injustifiable, sachons oublier nos clivages pour nous rassembler autour de nos Valeurs communes.

Alors que l'hiver et sa vague de froid vont toucher les plus faibles, ces événements nous rappellent que l'union et la fraternité font notre force, et que la vie, aussi fragile soit elle, est notre bien le plus précieux.

Il est important que chacun ait au quotidien une attitude citoyenne, car c'est la base de la vie au sein de la communauté.

Nous souhaitons fraternellement à tous les Chuzellois de profiter de chaque instant passé auprès de leurs proches et de vivre de très belles fêtes de fin d'année.



dessin de Benjamin Régnier



CHUZELLES

15^{ème} Marché de Noël

Samedi 5
Décembre
à partir de 17h

18h Spectacle de Noël
offert par l'ACAC

19h30 Arrivée du Père Noël
et lacher de ballons au profit du Téléthon

DÉAMBULATIONS LUMINEUSES "les Otaries Déjantées"

ARTISANAT RESTAURATION